

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2018

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING FATIEN ESTAY THOUVENIN VEYLAND GROSSHANS DUMERY POULET
POUVOIRS : Mme BARTHELEMY a donné pouvoir à M VIGNERON

Mme Pascale GACON a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2018- 13

Rythmes scolaires : Dérogation pour la semaine de 4 jours (Décret Blanquer)

2/ Délibération n°2018- 14

RLV : Convention de mise à disposition d'un agent administratif communal du 01/04/18 au 31/10/18 pour l'organisation des Balades d'automne

3/ Délibération n°2018- 15

Activités périscolaires 2018

4/ Délibération n°2018- 16

Convention avec l'association des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Clermont Ferrand (association ACTIS) - modifications

5/ Délibération n°2018- 17

SIEG : Convention d'enfouissement Telecom rues de la Treille et de la Grande Fontaine

6/ Délibération n°2018 - 18

Acquisition parcelle AK 14

7/ Délibération n°2018-19

Contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité

Questions diverses

1/ Délibération n°2018- 13

Rythmes scolaires : Dérogation pour la semaine de 4 jours (Décret Blanquer)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le projet de décret n°2017-1108 du 27/06/2017 conserve comme cadre général la semaine de 4 jours et demi mais qu'il ajoute cependant une nouvelle organisation possible par dérogation : le retour à la semaine sur 4 jours.

Les organisations possibles sont donc :

- 4 jours et demi avec le mercredi matin ou le samedi matin (réforme Peillon)
- 4 jours et demi avec libération d'une après-midi (réforme Hamon)
- 4 jours (nouveau décret Blanquer)

Monsieur le Maire précise que la demande de dérogation est initiée par la commune et soumise au conseil d'école.

En cas d'avis favorable du conseil d'école, l'organisation choisie est validée.

En cas d'avis défavorable, l'Education Nationale suit l'avis du conseil d'école.

Sont votants au conseil d'école :

- les enseignants titulaires et remplaçants, le Rased
- un représentant des parents d'élèves par classe soit six parents
- le DDEN
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

Monsieur le Maire indique que cette question est inscrite à l'ordre du jour du conseil d'école du 8 mars prochain.

Par cette délibération, il s'agit d'une part, de désigner le conseiller municipal qui votera au nom de la commune et d'autre part, de déterminer le choix d'organisation de la semaine scolaire.

Madame Joëlle Barthélémy, membre de la commission scolaire, a fait savoir qu'elle se portait candidate

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Désigne Madame Joëlle Barthélémy pour voter au nom de la commune au conseil d'école du 8 mars 2018
- Prend note de la désignation par Monsieur le Maire de Mme Pascale Gacon, adjointe aux affaires scolaires, comme sa représentante
- Opte pour un retour par dérogation à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018/2019

2/ Délibération n°2018- 14

RLV : Convention de mise à disposition d'un agent administratif communal du 01/04/18 au 31/10/18 pour l'organisation des Balades d'automne

Monsieur le Maire expose que Madame Sarah Chevallier, adjoint administratif au secrétariat de la mairie à temps non complet, effectue depuis 2015 des missions en qualité de contractuelle dans le cadre de l'organisation des Balades d'Automne au sein du service attractivité, développement économique et tourisme de Riom Limagne et Volcans, avec renouvellement du contrat chaque année à la même période.

Afin de poursuivre l'organisation du festival des Balades d'Automnes et dans l'attente de la nouvelle organisation des missions de tourisme, il est proposé une mise à disposition de

Madame Chevallier auprès de la désormais communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à raison de 7 heures hebdomadaires pour la période du 01/04/18 au 31/10/18

La convention de mise à disposition prévoit les conditions dans lesquelles s'effectue la mise à disposition à compter du 1^{er} avril 2018.

Ouï cet exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présent :

- De prendre acte de la mise à disposition de Madame Sarah Chevalier auprès de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

3/ Délibération n°2018- 15 **Activités périscolaires 2018**

Madame Pascale GACON, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, rappelle que des activités périscolaires sont mises en place chaque année par la commune, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) passé avec la CAF

Elle rappelle également que l'activité Cirque a déjà démarré en octobre (Délibération 2017-71)

Il convient de formaliser ces prestations à travers l'établissement de conventions avec les intervenants.

Association Sportive du Maréchat – Mr Marcel BOUAZIZ

Initiation au mini-basket - les vendredis de 16h à 17h du 9 mars au 8 juin 2018

Rémunération de l'intervenant : 30 €/heure

Facturation aux familles : 1.50 €/séance

Association Marsat Tennis Club

Initiation au tennis – le lundi de 16h à 17h du 5 mars au 11 juin 2018 (2^{ème} et 3^{ème} trimestre)

Si le nombre d'enfants inscrits est supérieur à 10, une deuxième séance sera programmée de 17h à 18h

Remboursement à l'association Marsat Tennis club du montant des prestations réglées aux intervenants sur la base de 27 € par séance.

Madame GACON rappelle que ces activités ne pourront être mises en place que pour un minimum de 6 enfants inscrits.

En cas d'absence de l'intervenant, la séance sera soit rattrapée, soit non réglée à l'intervenant et non facturée aux familles.

Il convient pour le conseil municipal de se prononcer sur les points suivants :

1/ nature des activités

2/ montant de rémunération des intervenants

3/ montant de la participation des familles

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la nature des activités périscolaires pour l'année scolaire 2018/2019
- VALIDE le montant de rémunération des intervenants
- DECIDE d'une participation des familles de 1.50 €/séance
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir les conventions avec les intervenants concernés et lui en autorise la signature.

4/ Délibération n°2018- 16

Convention avec l'association des étudiants du SIGMA de Clermont Ferrand (association ACTIS) – Modifications

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 janvier dernier ayant même objet. Les articles 2 et 3 de la convention de partenariat avec l'association des étudiants de chimie et de mécanique avancée sont modifiés tels que :

Article 2 : La mairie de Marsat s'engage :

-à prendre en charge les achats de produits courants nécessaires aux activités

Article 3 : L'association ACTIS s'engage :

-à mettre à disposition des élèves le matériel et produits spécifiques dont ils auront besoin
-à prendre les enfants en charge dans la cour de l'école à 16h et à les reconduire à la garderie après la séance

Ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent,

- Valide les modifications apportées à la convention de partenariat avec l'association des étudiants de chimie et de mécanique avancée et en autorise la signature à Monsieur le Maire

5/ Délibération n°2018- 17

SIEG : Convention d'enfouissement Telecom rues de la Treille et de la Grande Fontaine

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le SIEG, le Conseil Départemental et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public est à la charge de la commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire l'enfouissement du réseau Telecom, dont le montant est estimé à **3 480 €HT soit 4 176 €TTC**

La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **5 500 € HT soit 6 600 €TTC** à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'ORANGE

ORANGE réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune pondéré par son coefficient de solidarité, le coût HT restant à charge de la commune dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces

travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire,
- de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à **3 480 €HT soit 4 176 €TTC**
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy de Dôme
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à **5 500 €HT soit 6 600 €TTC** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du SIEG
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire

6/ Délibération n°2018 - 18 **Acquisition parcelle AK 14**

Monsieur le maire rappelle qu'en 2012 et pour la somme d'un euro, la commune a acquis dans le cadre de la liquidation de la succession Boudier la parcelle AK15 située rue des Chaneaux

Par omission, une petite parcelle mitoyenne cadastrée AK14 n'avait pas été vendue dans la succession. Aujourd'hui, les conjoints Boudier proposent cette parcelle à la commune de Marsat.

Il convient pour l'assemblée d'émettre un avis sur cette éventuelle acquisition et de faire une offre.

Le prix serait d'un euro comme pour la parcelle AK 15, les frais de notaire restant à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide l'acquisition du terrain cadastré AK 14 pour un montant de 1.00 €.
- Charge Monsieur le Maire de tous actes afférents.

7/ Délibération n°2018-19 **Contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renforcer l'effectif des services techniques et espaces verts pour la période printemps/été.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial non titulaire pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2018 soit 6 mois.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial non titulaire pour la période du 1er avril au 30 septembre 2018 soit 6 mois.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de recrutement correspondant
- DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6413 « personnel non titulaire »
- DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018

QUESTIONS DIVERSES

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le groupe de travail constitué en séance dernière et composé de Mme Veyland et MM Fatien, Poulet et Striffling a élaboré un projet dont les différents points sont présentés et détaillés par Mme Anne Veyland.

L'assemblée étant favorable à la mise en place d'un CMJ au sein de la commune de Marsat, une délibération sera proposée dans ce sens lors du prochain conseil municipal

Riom Limagne et Volcan – Nouvel Office de Tourisme

Monsieur le Maire informe de la création d'un nouvel Office de Tourisme Intercommunal sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial)

Les trois Offices de Tourisme existants du territoire sont réunis en partenariat avec la communauté de communes Plaine Limagne.

L'établissement conserve ses trois sites d'accueil : Riom, Châtel-Guyon et Volvic

Le nom de ce nouvel Office de Tourisme est TERRA VOLCANA – Les Pays de Volvic

Equipement numérique à l'école – Subvention FEDER

Monsieur le Maire informe de la non obtention des Fonds Européens attendus pour l'équipement numérique de l'école au motif de non-respect de la commande publique bien que la commune justifie de la procédure de consultation conjointe avec la ville de Mozac.

Il précise qu'il a saisi les services du Député Européen de la circonscription, Monsieur Hortefeux, pour appel de cette décision bien qu'elle semble définitive.

Les Marsiales

Monsieur Jacques Striffling, conseiller municipal, invite les membres de l'assemblée à adhérer à titre individuel à l'association « Marsat en Renaissance » dans le cadre de l'organisation des Marsiales

Par ailleurs et afin de permettre à l'association « Marsat en Renaissance » de finaliser son budget prévisionnel, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune lui attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 €

Cette proposition est acceptée, le montant sera inscrit au budget primitif de la commune.

Prochaines réunions :

Réunion d'information et de réflexion sur les fusions de communes
à destination des conseillers municipaux

Jeudi 1^{er} mars 2018 à 20h à la mairie

Conseil communautaire :

mardi 27 mars à 18h30 à Riom

Commission des finances élargie :

jeudi 5 avril à 19h

Conseil municipal :

mardi 10 avril à 20h

Séance levée à 21h20

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 27/02/2018

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2018- 13)

Rythmes scolaires : Dérogation pour la semaine de 4 jours (Décret Blanquer)

2/ Délibération n°2018- 14

RLV : Convention de mise à disposition d'un agent administratif communal du 01/04/18 au 31/10/18 pour l'organisation des Balades d'automne

3/ Délibération n°2018- 15

Activités périscolaires 2018

4/ Délibération n°2018- 16

Convention avec l'association des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Clermont Ferrand (association ACTIS) - modifications

5/ Délibération n°2018- 17

SIEG : Convention d'enfouissement Telecom rues de la Treille et de la Grande Fontaine

6/ Délibération n°2018 - 18

Acquisition parcelle AK 14

7/ Délibération n°2018-19

Contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du mardi 27 février 2018

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	Pouvoir à Mr Vigneron
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	